

Message à l'attention des agents ayant demandé à participer au mouvement intra académique

Vous avez demandé à participer aux opérations de mobilité des personnels enseignants, d'éducation, ou PSYEN pour l'année 2020. Ce message précise les modalités de recours que vous êtes susceptible de formuler suite à la publication des résultats des opérations du mouvement intra académique.

Il convient de rappeler tout d'abord que, conformément aux lignes directrices de gestion, **seules l'absence de proposition de mobilité ou une proposition de mobilité hors vœux sont susceptibles de recours**. Ainsi, si vous avez obtenu une mutation sur un poste correspondant à l'un des vœux que vous avez formulés lors de la phase préparatoire du mouvement, votre recours ne sera pas recevable.

Si vous voulez exercer un recours, il convient de rédiger une lettre signée par vos soins et adressée à Mme la rectrice de l'académie de Grenoble. A cet effet, vous pouvez utiliser le modèle ci-dessous. Pour être recevable, votre recours devra être adressé soit en courrier recommandé à l'attention de madame la rectrice , service DIPER en mentionnant votre discipline, soit sur [les boîtes fonctionnelles](#) mouvement.

Conformément aux dispositions énoncées dans les lignes directrices de gestion, les voies et délais de recours de droit commun sont applicables. Je vous rappelle qu'ils figurent sur les lignes directrices de gestion académiques et sur le mail confirmant le résultat de votre affectation sur lprof. Toutefois, afin de faciliter le traitement de votre demande et de pouvoir y répondre le plus rapidement possible, il vous est demandé de bien vouloir saisir l'administration de votre recours pour le vendredi 3 juillet.

Par ailleurs, votre attention est attirée sur le fait que conformément aux dispositions de l'article 14bis de la loi n°84-16 du 14 janvier 1984 modifiée, vous pouvez choisir un représentant désigné par l'organisation syndicale représentative de votre choix pour vous assister dans votre démarche.(cf document ci-dessous)



**Mouvement des personnels enseignants, d'éducation et PSYEN -
Rentrée 2020**

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

A l'attention de Mme la rectrice
De l'académie de Grenoble

Je soussigné(e) _____, ayant participé
aux opérations de mouvement 2020 au titre du corps des
pour la discipline :

formule une demande de recours pour le motif suivant (*)

Je vous indique par ailleurs que je suis informé(e) de la possibilité de me faire assister dans mes démarches par un représentant désigné par une organisation syndicale représentative de mon choix.

Je souhaite bénéficier de cette mesure et serai représenté(e)

par Mme, M. _____ représentant

de l'organisation syndicale _____.

A _____, le _____

Signature

(*) Possibilité de joindre un courrier justificatif